



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N°4 – SAISON 2023/2024

Réunion du :	16/08/2023
Président :	TESSIER Yannick
Présents :	CESBRON Jean-Pierre, CHARBONNIER Jacques, PHILIPPEAU Dominique, SOULON Franck
Excusés :	SALMON Eric, FROGER Alain, PAUVERT Frédéric

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. CESBRON Jean Pierre, membre du club de TRELAZE FOYER (513166) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) et du GF CHALONNES POMJEANNAIS ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. PAUVERT Frédéric, membre du club de PELLOUAILLES CORZE (546318) et du GJ PLESSIS PEL CORZE (561188) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SALMON Eric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUTMAULEVRIER SP (550965) et du GJ MAULEZIERES (551361) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) et du GF Orée d'Anjou ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Approbation des Procès-Verbaux

Le procès-verbal n°3 du 31/07/2023 est approuvé.

2. Validation des engagements des Féminines

Comme prévu dans son courrier du 21 avril, la commission valide les engagements des équipes féminines. De nouveaux clubs ont validé leur engagement depuis la dernière réunion et les courriers envoyés à chaque club le 24 juillet et 7 août.

La commission a tenu compte des engagements des clubs en Seniors F et « U18F ».

1- Engagements validés en D1 F

- Andrezé Jub Jallais FC
- Les Verchers St Georges
- Trélazé Foyer
- Montreuil Juigné BF
- Angers NDC
- Tiercé Cheffes AS
- Bouchemaine ES
- Beaucouzé SC
- GF Segré le Lion Candé

2- Engagements validés en D2 F

- Landemont Laurentais FC 1
- Montilliers ES 1
- Valanjou AS
- Avrillé AS
- Entente St Aubin JS Layon – Trélazé Foyer 2
- MayBéLéger FC
- GF Chalonnais Pomjeannais
- Somloirzernay CSP

3- Engagements refusés pour manque de licenciées en Foot à 11

- Angers SCA
- Entente Andrezé Jub Jallais-Chemillé
- Champtocé Ingrandes LFA
- Saumur OFC : mis par la commission en Foot à 8
- Angers Vaillante : mis par la commission en Foot à 8

4- Engagements validés Foot à 8

- Landemont Laurentais FC 2
- Entente Christopheséguinière Mortagne
- Montilliers ES 2
- GF Gesté Tillières
- Saumur OFC
- Angers Vaillante

5- Engagements refusés pour manque de licenciées Foot à 8

- Brissac Aubance ES
- Val d'Erdre Auxence

Les clubs avaient jusqu'au 15 août pour se mettre à jour avec les conditions d'engagements.

3. Championnats Féminines 2023/2024

La commission procède à la composition des groupes de championnat en répartissant les équipes dans chaque groupe de la façon suivante :

- **Division 1 F : 9 équipes**
- **Division 2 F : 8 équipes**
- **Foot à 8 : 6 équipes**

4. Règlements du championnat des Féminines

Le championnat féminin se déroulera en **2 phases**.

1 – Championnat Foot à 11

Phase 1 :

- Les équipes sont réparties en 2 divisions : D1 F et D2 F
- Les équipes se rencontrent à l'intérieur de leur division en phase aller seulement
- A l'issue de cette phase :
 - Les 6 premières de D1 F seront qualifiées pour la 2de phase D1 F
 - Les 3 dernières de D1 F et les 3 premières de D2 F seront qualifiées pour la 2de phase de D2F
 - Les 5 dernières de D2 F se qualifieront pour la 2de phase de D3 F

Phase 2 :

- Les équipes se rencontrent à l'intérieur de chaque poule par phase Aller-Retour
- A l'issue de cette phase :
 - Le 1^{er} de la D1 F jouera le match de barrage pour l'accession à la R2 F
 - En fonction des accessions et relégations des équipes en Ligue, les meilleures équipes de D2F accéderont à la D1 F Phase 1 de la saison 2024/2025

2 – Championnat Foot à 8

- La commission rappelle que c'est un championnat expérimental qui ne donne lieu ni à accession ni à relégation.

Phase 1 :

- Les équipes sont réparties en 1 poule.
- Les équipes se rencontrent à l'intérieur de chaque poule par phase Aller-Retour

Phase 2 :

- En fonction ou non de l'intégration de nouvelles équipes, la commission établira le déroulement de cette phase 2 à l'issue de la phase 1.

3- Calendrier

La commission établit le calendrier de la 1^{ère} phase pour chaque compétition en tenant compte de la Coupe de France Féminines et de la Coupe des Pays de Loire.

4- Engagement en seconde phase

Une nouvelle équipe pourra s'engager en Foot à 8 ou en Foot à 11 à l'issue de la 1^{ère} phase. Une équipe pourra passer du Foot à 8 au Foot à 11 ou vice versa à l'issue de la 1^{ère} phase.

Les clubs devront respecter les conditions d'engagement au niveau des effectifs et seront soumis à la validation de la commission.

5. Engagements en Coupe

La date limite des engagements était fixée au **15 août** :

- Coupe de l'Anjou : 104 équipes et 10 non engagées
- Challenge de l'Anjou : 94 équipes et 19 non engagées

- Coupe des Réserves : 58 équipes et 8 non engagées
- Challenge du District Hubert SOURICE : 96 équipes engagées

Trop de clubs n'ont pas réagi à cette date limite.

La liste des équipes engagées sera envoyée à chaque club.

Une relance sera faite à tous les clubs avec une date limite au **lundi 21 août**.

En conséquence, le déroulement de chaque compétition avec le nombre de qualifiés à l'issue des phases de poules sera édité lors de la prochaine réunion CDSR

Challenge de l'Anjou :

- 34 équipes réserves possibles.
- 29 équipes engagées
- Equipes engagées en Challenge du District Hubert Sourice et Coupe des Réserves mais qui doivent participer au Challenge de l'Anjou : ANGERS Vaillante 2

La commission répartit les équipes réserves de Ligue engagées et possibles par poule de 6 équipes.

1^{ère} journée : Dimanche 3 septembre

Coupe des Réserves :

- 66 équipes possibles.
- 57 équipes engagées
- Equipes engagées en Challenge du District Hubert Sourice mais qui doivent participer à la Coupe des Réserves (Article 2 : Engagements en Challenge du District Hubert Sourice)

ANGRIE AS ST PIERRE	2
BECON St AUGUSTIN FC	3
CHALONNES CHAUDEF CA	3
CHEMILLE MELAY O	3
CHOLET JF	2
EST ANJOU FC	2
LE PUY VAUDELNAY ES	2
LONGUENEE EN ANJOU FC	2
PELLOUAILLES CORZE FC	3
ST HILAIRE VIHIERAS AS	3

La commission répartit les équipes réserves de Ligue engagées et possibles par poule de 6 équipes.

1^{ère} journée : Dimanche 3 septembre

5. Mutés supplémentaires – Rappel – Saison 2023/2024

La Commission,

En application des stipulations de l'article 45 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, prend connaissance de la décision du club de :

- ES Marigné : Un muté supplémentaire dans son équipe 1.

- St Lambert des Levées : Un muté supplémentaire dans son équipe 1.

6. Réunion

GT "Protocole et Organisation des manifestations de fin de saison"

Un groupe de travail pour les manifestations de fin de saison est mis en place.
Une première réunion en visio est prévue le mardi 5 septembre à 19h00.

Franck SOULON représentera la CDSR.

7. Courrier(s)

La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmise par la messagerie officielle.



Mail Du club de Mazières en Mauges SP
Reçu le 10/08/2023

La modification des calendriers a été apportée.



Appel téléphonique du Club de Seiches Marcé AS
Reçu le 11/08/2023

Une modification a été proposée.



Mail du Club Castelvarennais
Reçu le 08/08/2023

La Commission prend note du desiderata.



Mail du Club d'Angers Vaillante
Reçu le 07/08/2023

Le Président a répondu.

Prochaine(s) réunion(s) :

- **Mardi 5 Septembre (Restreinte)**
- **Mardi 12 Septembre**

Le Président	Le Secrétaire
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER